



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES et CAFEP-CAPES

Section : PHILOSOPHIE

Session : 2020

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Frank BURBAGE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	4
REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL	5
ÉPREUVES D'ADMISSION	7
PREMIÈRE ÉPREUVE Composition de philosophie.....	7
Données concernant l'épreuve.....	7
Données statistiques.....	7
Sujet.....	8
Rapport d'épreuve.....	8
DEUXIÈME ÉPREUVE Explication de texte.....	16
Données concernant l'épreuve.....	16
Données statistiques.....	16
Sujet.....	17
Rapport d'épreuve.....	19
ANNEXES	26
Définition des épreuves du Capes-Cafep / Section philosophie.....	26
Programmes et épreuves des séries générale et technologique.....	26

COMPOSITION DU JURY

L'article 4 du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dispose que :

« L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice. »

Pour la session 2020, les candidats pouvaient prendre connaissance de l'arrêté de composition du jury sur devenirenseignant.gouv.fr jusqu'à la proclamation des résultats d'admission de la session.

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

La session 2020 du concours du CAPES et CAPES-CAFEP externe, Section Philosophie, s'est déroulée dans des circonstances exceptionnelles, qui ont conduit à la suppression des épreuves orales, et à la transformation des épreuves écrites d'admissibilité en épreuves d'admission.

Le jury a fait face à ce bouleversement – y compris celui du calendrier initialement prévu – en travaillant avec ténacité jusqu'à la fin du mois de Juillet, avec beaucoup de courage et de professionnalisme. Les professeurs membres du jury, qui avaient par ailleurs connu une année scolaire très éprouvante, doivent être particulièrement remerciés. Également, l'ensemble des personnels administratifs en charge du concours.

Les réunions de jury se sont toutes tenues à distance : constitution du jury, commission d'entente, travaux d'harmonisation en cours de correction, délibération finale. Les difficultés techniques de connexion ont été parfois importantes, mais elles ont été surmontées, et n'ont pas compromis les travaux du jury.

Grâce à ces efforts convergents, grâce aussi à l'engagement soutenu des candidats, qui ont été nombreux à concourir cette année – et il faut s'en réjouir –, la session s'est déroulée sans accident de parcours. Comme les années passées, les prestations des candidats témoignent d'une préparation solide, sérieuse, courageuse, souvent bien ajustée. Elle a permis de belles réussites, que le jury a évaluées cette année sur la base des seules épreuves écrites.

Cette session a bénéficié du nombre relativement important des postes mis au concours : 130 pour le CAPES, auxquels s'ajoutent les 22 postes du CAPES-CAFEP. Pour le CAPES, une liste complémentaire de 10 postes a été mise en place, permettant aux inscrits de bénéficier des postes libérés par les lauréats du concours de l'agrégation externe. Les barres d'admission se situent à un niveau élevé, ce qui confirme la sélectivité – régulièrement constatée lors des sessions précédentes – et le haut niveau d'exigence du concours, académique *et* professionnelle à la fois, et précisément ajustée à celle qui caractérise l'institution scolaire de la philosophie dans notre pays. La barre de la liste principale, pour le CAPES est de 24,50 points et celle de la liste complémentaire de 24 points ; et de 23 pour CAFEP). Tous les postes mis au concours ont été pourvus (17 élèves des Ecoles Normales Supérieures ont cette année participé aux épreuves écrites, devenues du fait des circonstances exceptionnelles les épreuves d'admission).

Les candidats doivent avant tout leur réussite aux efforts qu'ils ont déployés le temps de leurs études et de leur préparation. Mais c'est aussi l'ensemble des professeurs et des institutions qui participent à cette préparation qui doivent être remerciés. Ce rapport de la session 2020 permet de rappeler une fois encore ce que le bon niveau du concours doit aux enseignements de philosophie dispensés en classes terminales, en classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi qu'à l'université. C'est grâce aux engagements intellectuels et pédagogiques qui s'y élaborent et qui s'y partagent que l'on a pu, cette année encore et malgré des circonstances très difficiles, recruter une nouvelle génération de jeunes professeurs, à la hauteur des tâches et des responsabilités intellectuelles et pédagogiques qui les attendent lors de leur année de stage.

Le CAPES-CAFEP externe de philosophie est un concours dont il importe de bien saisir l'esprit. Les épreuves écrites ou orales¹ actualisent une série d'opérations intellectuelles et discursives décisives pour le professeur de philosophie, tant dans la conception que dans la conduite de ses cours. A l'écrit

¹ Les textes de référence définissant les épreuves peuvent être consultés aux adresses données en annexe de ce rapport.

comme à l'oral, ce sont des épreuves effectivement et authentiquement *professionnelles*, par les qualités et les vertus qu'elles permettent de mobiliser : une attention vive portée aux réalités du monde, aux questions qui s'y trouvent impliquées ; une capacité à construire rigoureusement les problèmes et à les exposer clairement ; une connaissance non pas encyclopédique ou érudite mais suffisamment précise de certains des courants, des œuvres et des concepts par lesquelles la philosophie s'est constituée et déployée ; une pratique des textes et de la réflexion que celle-ci vient susciter ; une aptitude à les questionner, à en faire ressortir la dimension problématique ; le tout joint à un goût de la transmission des connaissances, celle qui permet aux élèves des classes de lycée de s'initier sérieusement et précisément à la philosophie.

Le programme du concours du CAPES – CAFEP n'est autre que celui des classes terminales (voie générale et voie technologique réunies). On n'attend pas des candidats la restitution d'exposés préparés à l'avance et relatifs à telle ou telle partie (supposée) du programme ou à telle doctrine philosophique. Plutôt une solide *capacité* philosophique que les études secondaires, puis supérieures, permettent d'acquérir, jointe aux qualités de clarté, de précision et de rigueur, mais aussi de questionnement, d'audace et d'inventivité intellectuelles que requiert le professorat de philosophie. Et cela sans oublier que si la philosophie se nourrit de la connaissance que l'on peut prendre des autres savoirs, auprès desquels on apprend aussi à penser, elle se nourrit aussi de l'expérience réfléchie des réalités du monde. Les meilleures copies de cette session, dont certaines se sont vues attribuer des notes excellentes, sont certes savantes, mais elles le sont en un sens proprement philosophique incluant le doute, l'interrogation, l'ouverture à ce qui nous laisse incertain alors même que l'on s'efforce de le penser.

On peut espérer que la prochaine session, ainsi que l'avenir de l'institution, permettront au concours de retrouver la plénitude de ses quatre épreuves.

Le jury espère que ce rapport, aussi explicite que possible, permettra aux futurs candidats d'ajuster au mieux leur préparation, et souhaite d'ores et déjà le meilleur courage, et une belle réussite, aux candidats de la session 2021.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PREMIÈRE ÉPREUVE Composition de philosophie

**Rapport établi par Madame Odile Jollé et Monsieur Gweltaz Guyomarc'h
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Membres de la commission : Eva Abouahi, Pierre Arnoux, Lionel Astesiano, Elsa Ballanfat, Gilles Bert, Marie-Laure Binzoni, Mathilde Chédru, Pauline Clochec, Philippe Crignon, Mathieu Dubost, Bérandère Duchange, André Gravil, Gweltaz Guyomarc'h, Nicolas Israël, Odile Jollé, Marie-Hélène Laburthe-Tolra, Pierre Landou, Silvia Manonellas, Florence Merceille, Thyfaine Morille, Jérôme Ravat, Nathalie Raybaud, Sophie Rémusat, Simon Rochereau, Nadia Saint-Luc, Luc Vincenti.

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie ». Durée : 5 heures ; coefficient : 1.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	1212
Moyenne des candidats présents (CAPES)	9,58
Ecart type	3,82
Moyenne des candidats admis (CAPES)	12,82
Ecart type	2,65
Moyenne des candidats présents (CAFEP)	7,65
Ecart type	3,58
Moyenne des candidats admis (CAFEP)	11,95
Ecart type	2,62

Sujet

La paix est-elle le plus grand des biens ?

Rapport d'épreuve

L'ensemble du jury tient en premier lieu à féliciter les candidats qui, après une année singulière, ont souvent composé dans des conditions difficiles. Que l'écrit ait été d'admission et non, comme à l'accoutumée, d'admissibilité, n'a toutefois pas conduit à un infléchissement substantiel des critères traditionnellement retenus pour l'évaluation des copies. Les membres du jury ont été particulièrement attentifs à la clarté des idées, à la cohérence des arguments, à la capacité à mobiliser des références connues de première main, et à les expliciter suffisamment sans en sacrifier les nuances – autant de qualités indispensables à l'enseignement de la philosophie. Les remarques qui suivent ont pour vocation de permettre aux candidats de cette année d'identifier les raisons de leur réussite ou de leur échec à cette première épreuve, et de rendre plus sereine la préparation de ceux qui se présenteront aux épreuves de la prochaine session. Du reste, les conseils ici présentés dessinent plutôt quelque chose comme un horizon régulateur. Le jury n'attend pas des candidats un exercice impossible.

Le champ du sujet

L'épreuve de composition écrite vérifie la capacité du candidat à développer, sur un sujet précis, une pensée philosophique à la fois personnelle et instruite. Les bonnes et les meilleures copies sont celles qui se signalent par un effort sincère pour traiter le sujet proposé dans sa singularité, sans lui substituer un autre énoncé, sans se contenter de proposer une réflexion sur un « thème » général. Ce point est aussi simple qu'il est fondamental : disserter revient à répondre à la question *telle qu'elle est posée*.

Dans l'énoncé « La paix est-elle le plus grand des biens ? », le superlatif et le pluriel qui le suivait devaient retenir l'attention. Considérer le sujet dans sa lettre-même exigeait donc de poser explicitement la question d'une hiérarchie des biens et d'examiner la prétention de la paix à figurer au sommet de cette hiérarchie. Comme l'a explicité une copie : « il ne s'agit pas de confronter la paix à son contraire, la guerre, mais de la comparer aux autres biens » ; d'autres ont pu parler de façon imagée d'une « compétition » des biens. Le libellé n'était pas « La paix est-elle un bien ou un mal ? » et ce glissement a fréquemment fait quitter le sujet. Les bonnes copies ont au contraire mis en regard la paix avec d'autres prétendants au titre du « plus grand des biens », comme la liberté, la justice, le bonheur ou la connaissance de la vérité. Il était impossible de traiter le sujet sans faire intervenir d'autres « biens ». Ce pluriel entraînait aussi un certain impératif d'exhaustivité : en n'envisageant que la paix de l'âme, ou individuelle, et en délaissant la portée politique du sujet, certaines copies se rendaient à elles-mêmes la tâche bien difficile. Comme s'en sont au contraire avisés nombre de candidats, la confrontation ou l'articulation des ordres éthique et politique fournissait un moyen efficace de susciter la réflexion.

Les copies excellentes se sont également demandé si la véritable paix n'allait pas nécessairement de pair avec la justice ou avec la liberté, en sorte de la distinguer d'une « paix illusoire », réduite à la simple tranquillité civile, ou à la sécurité. De là, le sujet pouvait se préciser encore, en se demandant si la paix était une fin en elle-même, inconditionnelle et autosuffisante, ou bien un simple moyen en vue des autres biens, leur condition de possibilité. Les meilleures copies ont examiné s'il fallait entendre « le plus grand » de façon absolue ou relative, s'il fallait porter un jugement global sur la paix ou s'il fallait distinguer selon qu'on ait affaire à une paix intérieure, subjective (la paix de l'âme, la tranquillité de l'esprit) ou à la paix extérieure, objective (paix sociale ou entre États) : est-ce la paix dans toutes ses dimensions qui est le plus

grand des biens, ou la paix intérieure qui est un bien absolu par rapport à la paix entre États qui serait un bien relatif (par exemple au respect de la justice) ? Une autre copie a habilement mis en relief jusqu'à la copule : lorsque l'on dit que la paix *est* le plus grand des biens, faut-il l'entendre au sens d'une identité rigoureuse, d'un conditionnement, d'une fin à valeur d'impératif ?

On ne saurait trop insister sur cette prise en compte de la lettre du sujet, puisqu'elle engage le reste de la composition, en circonscrivant la réflexion. Le hors-sujet est un défaut rédhibitoire et la précision dans le traitement du sujet a fourni un critère de hiérarchisation des copies. Il importe, de même, de mesurer les problèmes connexes qui peuvent être abordés dans le temps limité d'une épreuve. Des copies se sont interrogées sur la possibilité de la paix, dans l'idée que, si elle était impossible, elle ne pouvait par conséquent constituer le plus grand des biens. Mais cet écart ou ce pas de côté s'est souvent révélé trop grand pour que soit ensuite parcouru le chemin permettant de revenir au sujet. À tout le moins faut-il s'aviser de ce qu'une question intermédiaire – comme celle de la possibilité de la paix – ne saurait se substituer au sujet et devenir autosuffisante.

Position du problème et construction du plan

L'introduction est le lieu où le candidat doit s'approprier le sujet et parcourir son champ. Pour rappel, entamer une introduction par une « accroche » infra-philosophique n'a d'intérêt que si cette accroche permet de faire surgir et de construire le problème. Au demeurant, la qualité de cette accroche, puisqu'elle ouvre le propos, requiert un certain soin. L'objectif de ce moment du devoir n'est certainement pas celui d'une « distinction » culturelle (au sens bourdieusien du terme), puisque ce qui importe, c'est l'apparition progressive du problème. L'usage de références historiques a souvent servi avec succès cet objectif – qu'il se fût agi de la Commune de Paris, de la situation française lors de la seconde guerre mondiale, ou, avant cela, des accords de Munich ou encore, plus près de nous, de ceux d'Oslo. Plus généralement, la question du pacifisme ou des références plus contemporaines au slogan « *No Justice, no Peace* » introduisaient efficacement le propos, en ancrant la réflexion dans une réalité historique et politique. La littérature et le cinéma offraient aussi de précieuses ressources : une copie s'est servie du film de J. Ford, *L'homme qui tua Liberty Valance*, pour souligner cet « étrange bien » qu'est la paix, qui ne peut être compris que négativement dès lors qu'il se contente de maintenir un « ordre établi, fruit d'une violence secrète ».

Le discernement du candidat se mesure ici à sa capacité à retrouver les concepts et les problèmes philosophiques dans l'expérience réelle, à les reconnaître dans la réalité vécue par des exemples bien choisis. La paix, d'Apamée à celle de Versailles, n'est pas qu'un mot. *A contrario*, trop de copies commencent encore, comme mécaniquement, par un catalogue de définitions, dans une ouverture qui présuppose le sujet, avec, en outre, un effet de juxtaposition qui ne prédispose pas au raisonnement. Le recours aux données du langage ordinaire doit s'accompagner de l'exercice du discernement et d'un sens des problèmes. Il y a lieu de dissiper un fréquent malentendu de méthode relevé par le jury : parce qu'une analyse de l'énoncé est requise, trop de candidats se croient tenus de définir un à un chacun des mots de l'énoncé – comme si le sens était donné avec les mots. Comment, du reste, une « bonne » définition de la paix ou du bien pourrait-elle être un préalable, puisque ces notions étant précisément problématiques, c'est au terme du devoir qu'elles pourront trouver une définition justifiée ? De même, commencer par un catalogue de positions d'auteurs réduit *ipso facto* la paix à une question interne à l'histoire de la philosophie, ce qui est évidemment un contresens qui ne saurait tenir devant une classe.

Ancrée dans une réalité, la construction du problème est naturellement un moment sensible et un lieu crucial pour l'élaboration de la réflexion. Nous invitons les candidats à porter la plus grande attention à cette exigence absolument centrale de problématisation, car c'est elle qui mesure la compréhension qu'ils ont du sujet¹. Il importe, à cette fin, de sonder la pertinence de la question : le candidat peut commencer

¹ La consultation des pages « Eduscol - Programmes et ressources en philosophie » est conseillée, en particulier celle qui concerne les « exercices en classe de philosophie » :

sa réflexion au brouillon en se demandant simplement pourquoi une telle question se pose. Une copie n'envisageant que les raisons pour lesquelles la paix ne peut pas être le plus grand des biens ne pouvait satisfaire ces exigences. Inversement, accepter d'emblée que la paix fût le plus grand des biens (parce que tel est le libellé) ne permettait pas cette construction du problème. S'il est vrai, comme nous l'a appris Aristote, qu'au cœur de tout problème gît une contradiction, il reste que les deux membres de cette contradiction doivent être soutenus par des raisons et, qui plus est, par des raisons assez équivalentes pour qu'émerge cette tension propre au problème. La contradiction déjà citée, entre une paix visée comme une fin pratique et absolue, et la figure d'une paix conditionnant les autres biens, fonctionnait parfaitement de ce point de vue.

Une autre copie a choisi de confronter la position d'une paix intérieure comme le plus grand des biens, parce qu'identique au bonheur, avec le risque qu'elle pourrait entraîner d'un repli sur soi, d'un éloignement du « monde des affaires humaines », qui délaisserait dès lors l'engagement pour une paix civile et collective. Or, demandait le candidat, « si la paix échoue à articuler l'individuel et le collectif, comment pourrait-elle prétendre au statut du plus grand des biens ? ». On voit combien la construction du problème exige la patience d'un travail qui engage le candidat et ne peut donc être réalisée au début de l'épreuve. L'introduction d'un devoir ne peut être un tâtonnement reflétant les premières réflexions sur la question posée.

L'introduction peut dès lors se clore sur une annonce du plan, qui ne saurait se substituer au travail précédent de problématisation, dont elle découle. Différentes solutions sont ici possibles ; le jury attend surtout que cette annonce soit effectuée avec toute la clarté possible. Non seulement parce qu'elle témoigne d'une clarté de la pensée ; mais aussi parce que cette annonce guide le lecteur et lui permet de mieux suivre la réflexion du candidat. Celui-ci ne peut oublier qu'il écrit pour être lu.

À cet égard, le jury déplore des copies difficilement déchiffrables, trop raturées, ou avec des sauts de ligne aléatoires. Ce dernier point vaut la peine d'être souligné, puisque les sauts de ligne servent à saisir l'articulation du propos et, donc, à son intelligibilité. On les préférera ainsi après l'introduction et entre les grandes parties de la copie. De même, le soin mis dans l'expression n'est pas facultatif. La remarque vaut aussi pour certains termes à la mode, alors qu'ils pourraient exiger un recul critique (comme « sociétal »), autant que pour certaines notions techniques, employées avec relâchement (comme celles, dans des registres divers, de totalitarisme ou d'ontologie). La capacité à user d'un lexique précis et maîtrisé est un signe indiscutable de la rigueur de la pensée.

Le jury s'efforce de rester ouvert au traitement singulier que la copie fraie dans le problème qu'elle a dégagé, du moment que ce traitement construit un parcours argumentatif cohérent. L'idée même d'un parcours argumentatif suffit en revanche à écarter les développements purement thématiques. Une analyse isolée de trois types de paix (intérieure, sociale et internationale), comme on l'a trop souvent lu, ne satisfaisait nécessairement pas cette exigence. Un tel plan ne pouvait s'entendre que s'il était doublé d'une progression dialectique, qui eût, par exemple, fini par élire telle sorte de paix au rang de plus grand des biens, après avoir explicitement débouté les deux précédentes de cette prétention.

Une copie notée 17 est partie d'une interrogation sur la place de la paix – dans ses différentes dimensions – parmi les autres biens de la vie humaine, et en particulier les biens matériels. Cet examen conduit à poser la paix comme un bien d'un autre ordre et à sonder la prétention qui en découle d'en faire un bien absolu et par soi. Contre cette tentation, une deuxième partie met en lumière la relativité de la paix aux niveaux individuel et collectif : la paix individuelle se vise au risque de l'inactivité, alors qu'au niveau politique, il y a une vertu de la guerre, ainsi que l'a montré Hegel. Le sacrifice de la paix doit pouvoir s'imposer quand la paix se fait pour l'intérêt particulier, mais au détriment de l'intérêt général. La résolution du problème demande donc de redéfinir la paix, pour ne pas la réduire à un simple repos. Au moyen d'une belle analyse du personnage de Jean Valjean et de la « paix du juste », la réflexion défend la

figure d'une paix qui ne peut être légitimement visée que si elle est couplée à d'autres biens, comme la justice, en acceptant jusqu'au sacrifice temporaire d'une paix immédiate. La paix n'est pas à placer au sommet d'une hiérarchie, mais à concevoir comme une condition de possibilité, impérativement relative aux autres biens.

Après avoir sondé les raisons justifiant l'élection de la paix au rang du plus grand des biens et sondé, en deuxième partie, les dangers qu'il y aurait à « favoriser la paix à tout prix », plusieurs candidates et candidats ont ainsi cherché à construire, dans leur dernière partie, une conception de la paix qui se révèle être un « moyen », plutôt qu'une « fin dernière ». Le bien le plus haut, dit une copie, est problématique en ce qu'il est inséparable d'une « quête humaine » à toujours renouveler : « le bien souverain ne se définit pas tant par l'identification d'un contenu que par une poursuite », il est à toujours mettre en question. Dès lors, « la paix ne se choisit pas pour la paix », mais pour ce qu'elle permet. C'est pourquoi la recherche de la paix peut parfois être relativisée ou refusée à juste titre, lorsque ses conséquences sont inacceptables. La paix n'est donc pas à valoriser inconditionnellement.

Une bonne copie a proposé de penser la paix, non comme la condition, mais comme le résultat des autres biens, elle est un bien quand elle est « le signe de leur accomplissement », « le produit de la justice et de la liberté ». Aussi ne s'agit-il pas de rechercher la paix pour avoir la justice : la paix apparaîtra d'elle-même quand la société sera juste. « L'ordre social ne vaut pas parce qu'il est pacifique, mais parce qu'il est juste, et c'est en tant que juste qu'il peut être stable ». En évoquant les propos de Rousseau dans *Du contrat social* I, et sans occulter l'exigence de sûreté, le candidat établit que « c'est la légitimité qui est garante de la paix, et non l'inverse ».

Les candidats doivent toutefois se défier du réflexe consistant à plaquer un modèle tout fait de plan apparemment dialectique. Nombre de copies transforment le sujet en affirmation, en première partie, puis insistent sur le fait que les progrès de l'histoire se font à la faveur de conflits, pour conclure, en troisième partie, que la véritable paix doit inclure cette possibilité du conflit. Au vrai, un tel cheminement ne permet pas de développer directement la question du libellé, puisqu'elle délaisse le problème de la hiérarchie des biens. Les exemples précédents se signalent au contraire par leur capacité à « tenir » le sujet tout au long de leur parcours.

Le développement : conduire l'argumentation et mobiliser les références

Le développement est le déploiement du problème construit par l'introduction. Sans rupture avec elle, il ne néglige pas néanmoins d'en expliciter avec soin toutes les articulations logiques. Ainsi, annoncer au début de chaque partie *pourquoi* la thèse choisie semble s'imposer, ou *pourquoi* elle suscite l'étonnement, est exigible. La seule invocation de la doctrine d'un auteur ne saurait être une justification suffisante. L'argumentation doit être instruite par la lecture des philosophes, mais c'est le sens du problème qui doit mobiliser les références : sa formulation reste à la charge du candidat, du début à la fin de la progression.

Il n'y a pas de références obligées, et le jury s'est réjoui de la richesse des parcours de lecture rencontrés. Les meilleures copies se sont démarquées non seulement par la précision et l'exactitude des connaissances, mais aussi par leur capacité à s'approprier intimement les concepts et les thèses des auteurs travaillés, les problèmes et les enjeux réels soulevés. Ne pouvaient ainsi faire illusion les copies se bornant à faire un usage ornemental de quelques citations, sans connaissance précise de leur sens pour l'auteur, et présentées comme des slogans (« *Pólemos* est le père de toute chose » selon Héraclite, « l'État a le monopole de la violence physique légitime » selon Weber) ; ni les copies juxtaposant - même selon un ordre chronologique - des doxographies sur les auteurs, sans mise en perspective de leurs thèses, sans choix et sans questionnement. Identifier clairement ces maladroites doit permettre aux candidats de les corriger aisément : une dissertation n'est pas un récital d'auteurs, mais un raisonnement. L'argumentation doit avoir une valeur démonstrative et suivre la commune raison (pour exclure aussi bien la facilité d'un recours à Dieu lorsqu'on est à court d'arguments, que le recours à des syllogismes si sophistiqués qu'ils en perdent tout rapport à la réalité, ainsi que nous l'avons observé de manière marginale).

Sans chercher à être exhaustif, la suite de ce rapport ne donnera qu'un aperçu de la diversité, et donc aussi de la liberté, des parcours argumentatifs et des références mobilisées. Il ne propose que quelques exemples de la manière dont les candidats ont su faire valoir leurs qualités d'analyse et leur culture. Pour la clarté de l'exposé, ces exemples sont rapportés à quelques-uns des écueils que les candidats ne pouvaient manquer de rencontrer.

Penser l'articulation des concepts

Comme nos premières remarques l'indiquent, plusieurs candidats se sont mis en difficulté en juxtaposant des considérations sur la paix intérieure, puis sur la paix civile, étant contraints d'abandonner la première sans autre forme de procès, parfois après avoir pourtant considéré comme acquise une hiérarchie – le bonheur lié à la paix de l'âme étant posé comme souverain bien – qui devait au contraire être problématisée. Ils pouvaient pourtant y parvenir, lorsqu'ils se référaient ensuite à Hobbes, en se souvenant des réserves de ce dernier sur l'existence du *summum bonum* des anciens (*Léviathan*, XI) « Le désir inquiet d'acquérir puissance après puissance (...) ne cesse qu'à la mort ».

Pour articuler la dimension morale et la dimension politique de la paix, beaucoup de candidats se sont référés au livre IV de la *République* de Platon. En s'appuyant sur l'analogie entre la cité et l'âme, ils ont défendu l'idée selon laquelle c'est la dissension dans l'âme en guerre avec elle-même qui provoque la discorde sociale, la *stasis* ou guerre civile, celle-ci conduisant à son tour le tyran à entreprendre des guerres de conquête. La paix est ici analysée dans sa dimension psychologique, sociale et internationale, comme l'harmonie qui rétablit la concorde sur tous les plans (en mobilisant parfois la métaphore musicale de 443d), par un juste ordonnancement des vertus. Il n'y a pas de sens, souligne un candidat, à vouloir séparer la justice et la paix, car la paix n'est pas autre chose que le produit de la justice comme ordre harmonieux. Cependant, considérer que la question de la hiérarchie était ainsi résolue, revenait à clore la recherche. Des réserves ont ainsi été avancées, concernant par exemple l'absence de participation démocratique, le postulat d'une inégalité naturelle, ou encore l'isomorphisme supposé entre l'âme et de la cité.

D'autres parcours ont fait, à l'égard de ce premier écueil toujours, un choix différent. Un candidat soutient une complète extériorité de l'éthique par rapport à la politique : L'État doit assurer la paix civile, mais il n'a pas à s'immiscer le moins du monde dans la considération du bien moral. « Défendre la paix comme modèle absolu de la « vie bonne », n'est-ce pas imposer aux individus un certain « contenu » du bien et déroger à l'exigence de neutralité éthique du politique ? » Prenant ensuite appui sur le § 142 des *Principes de la philosophie du droit* de Hegel, le candidat analyse, pour en contester les limites, l'effectivité de la vie éthique qui réconcilie le bien commun et le bien vécu en première personne « Associer la paix à l'idée de la vie bonne, n'est-ce pas reconduire la paix à la vision arbitraire d'un moraliste ou d'un philosophe ? Ne faut-il pas au contraire attendre de l'État une neutralité axiologique, n'imposant à l'individu aucun modèle de ce qu'est une vie réussie, aucune hiérarchie des valeurs ? Dire qu'un bon époux doit assurer la paix du ménage, qu'un bon fils ne doit pas entrer en guerre avec sa famille, qu'un bon citoyen doit être pacifique, c'est dicter un contenu à la liberté de l'individu : c'est porter atteinte à l'essence libérale de la paix. Définir le contenu et la hiérarchie des biens reste à charge de l'individu. »

Dénouer les paradoxes

Parvenir à élucider le paradoxe d'une paix définie comme fin incontournable de l'action humaine, parce que condition *sine qua non* des autres biens, était une autre difficulté : si le moyen devient la fin, que deviennent les autres biens qu'il devait permettre ?

Un candidat formule de manière admirable le paradoxe d'une exigence inconditionnée de la paix, qui autorise n'importe quel contenu. Partant d'une définition négative ou « en creux » de la paix comme absence de guerre, il se demande comment ce négatif serait à même de constituer un bien, puisqu'il n'a pas

d'essence positive. En rappelant les propos que Xénophon prête à Socrate, dans les *Mémorables*, d'après lesquels, dans les cités grecques, la paix se fonde sur une convention vide de tout contenu – sur le seul « serment d'obéir aux lois » –, il en dégage cette conséquence que « la forme de la légalité semble prévaloir et suffire à fonder le *consensus* ». La paix serait un accord, « non sur un quelconque bien fédérateur, mais uniquement sur la nécessité de s'accorder et d'être en paix ». Ainsi, « la nécessité de la paix occulte en quelque sorte toute considération des autres biens ». Cette analyse lui permet ensuite de souligner les limites du pacifisme, « qui place la paix comme bien absolu, autrement dit préfère la paix sans considération des autres biens, des conditions de cette paix ou des conséquences qu'elle engendrerait » et dégage la nécessité de « définir des clauses, dont seul l'examen pourra éventuellement donner à la paix une valeur de légitimité. »

La référence fréquente au *Léviathan* de Hobbes (XIII-XVIII), a souvent permis des analyses très nourries, qui soulignent la complexité de cette thèse d'une paix condition *sine qua non* des autres biens. Sans avoir besoin de reprendre toute la déduction des lois de nature, plusieurs candidats ont perçu la puissance explicative du modèle invoqué, en évitant toute caricature. L'état de nature étant un état de rivalité toujours latente entre les individus, où la possession exclusive des biens qu'ils désirent est sans cesse menacée par l'égalité du droit naturel de chacun à un empire illimité sur toute chose, l'impossibilité d'une paix durable fait obstacle à tout développement : « ni la prospérité, ni la propriété, ni le bonheur ne sont possibles, pas plus que le progrès des arts, des sciences et des techniques, encore moins celui de la justice ». La paix exige « un transfert de souveraineté », au profit d'un « tiers pacificateur », de telle sorte « les actes du souverain deviennent ceux de la multitude ». Ainsi la paix fait-elle « éclore l'humanité de l'individu » ; « l'homme peut accomplir ses dispositions ». La paix est « la condition d'une vie véritablement humaine », c'est-à-dire d'une vie réglée par le droit, où « chacun est protégé du droit naturel de l'autre par les institutions ». Un candidat explique en quel sens cette paix peut être considérée comme « le plus grand de tous les biens » : « si la paix est artificielle dans sa réalisation, elle est aussi naturelle en tant qu'elle découle d'un désir de paix ». Ce sont les passions et la raison qui poussent les hommes à faire la paix par un contrat. « La paix est voulue par l'individu : face au désir de persévérer dans son être, sa raison, par une loi naturelle et prudente, lui prescrit que la paix est le meilleur moyen. La paix faisant partie de la nature de chaque être rationnel, sa valeur n'est pas relative, mais absolue et universelle ».

Les meilleures copies sont celles qui ont fait droit à une réelle difficulté. Certains ont d'emblée dénoncé « l'absolutisme » et le « despotisme » de Hobbes, à travers le prisme de la lecture qu'en fait Rousseau, *Du contrat social*, I, 4 *De l'esclavage* « On dira que le despote assure à ses sujets la tranquillité civile. Soit, mais (...) on vit tranquille aussi dans les cachots ; est-ce assez pour s'y trouver bien ? (...) Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme ». Pourtant, on ne peut dire, souligne un candidat, qu'il n'y ait pas de liberté dans le *Léviathan*, puisque le contrat résulte de la volonté humaine, et que, d'autre part, selon le chapitre 21 « *De la liberté des sujets* », le Léviathan est « une République », où les hommes possèdent la liberté corporelle, qui est la liberté au sens propre, et sont libres, dans « le silence de la loi », de faire ce que leur raison leur dicte comme étant profitable, dans leur vie privée et économique. Cependant, si la liberté n'est pas totalement aliénée, la limitation de la liberté d'expression (chapitre XVIII), ainsi que l'ineffectivité d'un droit de résistance à l'oppression permettent de douter qu'une telle paix puisse être durable et viable.

Développer un sens de la nuance

L'un des écueils mentionnés au départ concerne les plans faussement dialectiques : comment relativiser l'un des biens, sans en effacer totalement la valeur ? Bon nombre de copies se sont engagées imprudemment dans un renversement manichéen conduisant à une aporie : absolutiser le sens des métaphores, « repose en paix », « paix des cimetières », revenait souvent à disqualifier définitivement toute forme de paix, et à rendre délicate ensuite sa réinsertion dans la hiérarchie des biens. Cette absence de nuance a pu conduire à un éloge inconsidéré de toute forme de violence. Les meilleures copies, en revanche, si elles ne se sont pas interdit de s'appuyer sur « l'élément moral de la guerre » dans le § 324 des

Principes de la philosophie du droit de Hegel, ou sur « le sublime » de la guerre dans le § 28 de la *Critique de la faculté de juger*, *Analytique du sublime* de Kant, ont toujours cherché à accompagner leurs analyses de distinctions fines, en différenciant des paix justes et injustes, des guerres justes et injustes. Un candidat a ainsi analysé de manière précise chez Thomas d'Aquin, *Somme Théologique* IIa IIae, Q. 40, les trois critères d'évaluation morale qui permettent selon l'auteur de définir les conditions d'une guerre juste.

Le jury a valorisé une copie qui, sans avoir besoin de dénier toute valeur à la paix, montre progressivement que celle-ci n'est jamais un état figé mais plutôt un processus instable, qui peut se dégrader comme renaître à tout instant. Le candidat prend d'abord l'exemple du « problème de Socrate » dans *Le Crépuscule des idoles*, où Nietzsche rapproche la paix désirée par Socrate d'une « fatigue de la vie », d'une dimension conservatrice et non créatrice, empêchant l'éclosion de toute nouveauté. Il approfondit ensuite son propos avec la référence à Sartre, dans *Critique de la raison dialectique*, « *De la praxis individuelle au pratico-inerte* » : il existe une paix qui enlise et réifie de façon incessante l'humanité dans le donné, dans le monde aliéné par des relations humaines instrumentalisées et agonistiques. Mais la libre *praxis* du « groupe en fusion » (celle de l'action révolutionnaire par exemple) parvient à faire renaître ce pouvoir continu de dépassement et d'invention qu'est la liberté, tout en étant l'expérience d'une vraie fraternité, fut-ce de façon toujours provisoire.

D'autres travaux ont su éviter les fausses dialectiques en soulignant très finement qu'il existe des paix factices, des paix dont l'appellation est usurpée : parce qu'elles sont le masque d'une violence plus secrète, ou le masque d'une servitude presque volontaire, d'un renoncement à l'exercice de la liberté politique.

Certaines d'entre elles se sont référées avec profit à Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, ou encore Isaiah Berlin, *Deux conceptions de la liberté* : tandis que la liberté des anciens était positive, car marquée par la participation à la vie politique, celle des modernes est tournée vers la sécurité nécessaire à la jouissance des biens privés, elle est négative au sens où elle ne veut pas d'obstacle à sa conception privée du bien. Ainsi, remarque un candidat, la thèse de Hobbes s'inscrit dans une conception moderne et négative de la liberté, sans participation à l'exercice de la souveraineté, et tournée vers la recherche de la félicité. D'autres lectures, très précises et très instruites sur le sujet, ont pris l'exemple d'un « libéralisme du *statu quo* », montrant que le désir de paix sociale peut être un alibi au maintien de l'hégémonie de ceux qui la défendent, masquant la brutalité de la concurrence économique. De manière simple et tout aussi efficace, certains candidats ont su mobiliser leurs lectures de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* : L'égalité des conditions juridiques et matérielles ayant fait naître un « esprit d'indépendance » supportant mal les dérangements qui le détournent de la jouissance de ses biens, l'homme de la démocratie est tenté peu à peu de désertir la place publique, et de ne plus exercer sa souveraineté. Cette vie pacifique des petits propriétaires subit un « doux asservissement » (II, 6, 4) d'autant plus aimable qu'il se fait sans violence, sous la tutelle de l'État. Ainsi, remarquent les candidats, l'amour inconditionné de la paix sociale encourage l'asservissement, le conformisme lié à la tyrannie de la majorité, la médiocrité, l'absence de nobles desseins, à quoi selon Tocqueville, des associations politisées capables de s'opposer, pourraient peut-être remédier.

Le rôle des distinctions conceptuelles

Nous avons vu comment l'absence de distinctions fines peut porter préjudice à la qualité de l'argumentation. Les candidats ayant mis sur le même plan les conflits armés et meurtriers, les disputes intellectuelles, les désaccords entre théories scientifiques, les luttes sociales... ont été conduits à faire de la violence le moteur nécessaire du développement humain, et à réduire la paix à un état de morne servitude, s'interdisant ainsi de voir qu'une paix véritable intègre au contraire la dimension du conflit, et cherche à faire droit au pluralisme.

Par exemple, plusieurs candidats se sont appuyés, à juste titre, sur la proposition IV de l'*Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, pour mettre en perspective la « fausse » paix des bergers d'Arcadie selon Kant, et les tensions liées à l'insociabilité qui développent tous les germes de l'humanité.

Cet argument ne pouvait pas étayer la thèse que la guerre est préférable à la paix, car comment comprendre alors que Kant ait écrit aussi un *Traité de paix perpétuelle* ? Et que les propositions VII et VIII de l'ouvrage cité mentionnent aussi la nécessité morale de la paix entre les nations ? Ce projet de paix fut d'ailleurs peu invoqué. Sans doute fallait-il prendre soin, sans découpler les termes de « l'insociable sociabilité », de distinguer guerre et conflit, mais aussi progrès de la culture et progrès moral, hétéronomie et autonomie.

Les copies les meilleures ont peu à peu fait évoluer le sens des concepts de paix et de bien, et ont réussi à mettre en œuvre des distinctions fines, entre par exemple « entente, compromis, alliance », « armistice, trêve, capitulation, traité de paix », ou encore « conflictualité douce, institutionnalisation du conflit, éthique de la discussion », et ont rendu possible une réflexion sur une paix véritable.

Un candidat par exemple se demande comment mettre en œuvre une paix réelle, « capable de faire *consensus* tout en préservant le principe du pluralisme », qui est au cœur des sociétés démocratiques. Se référant d'abord à John Rawls, dans *Théorie de la Justice* et *La Justice comme équité*, il indique que les conceptions plurielles du bien peuvent se recouper autour de principes fondamentaux. Puis il se demande, en s'appuyant sur la critique de ce modèle d'une « démocratie délibérative » par Iris Marion Young, *Justice and the politics of difference*, si un tel consensus ne reste pas « un vœu pieux », en produisant « un universalisme abstrait », qui ne parvient pas à intégrer toutes les différences. Pour finir, le candidat défend l'idée selon laquelle la paix « suppose une délibération toujours renouvelée, qui ne sacrifie pas la liberté de contester les principes de cette paix ».

Le rôle des transitions

La qualité d'un devoir peut être considérablement ternie par des défaillances de transitions, lorsque la part de vérité d'une thèse se voit purement annulée par la thèse suivante. Une transition n'est pas un simple artifice technique entre deux positions qui n'ont rien de commun, mais elle doit être déduite de la thèse ou de l'argumentation antérieures, par la mise au jour de ses difficultés internes, ou d'une plus grande complexité restant à élucider. En décentrant légèrement le regard, la transition permet de dévoiler l'impensé de la thèse antécédente, et de justifier ainsi avec force la poursuite de la recherche, en ravivant le sens problématique de la question posée. C'est au niveau des transitions que se mesure la rigueur du raisonnement, la capacité à dérouler sans rupture une démonstration.

Le rôle de la conclusion

La conclusion doit être une prise de position ferme et nuancée, qui est l'aboutissement du parcours argumentatif, et non un simple résumé. Elle n'a donc pas besoin d'être longue, mais elle doit être nette, et il est pour cette raison fort dommageable que certains candidats – ayant parfois conduit des analyses proches de l'excellence – ne prennent pas le temps nécessaire à l'élaboration de sa rédaction.

Une conclusion très synthétique peut être satisfaisante, comme cet exemple emprunté à un candidat « Si nul bien humain ne peut être atteint dans la guerre, et si la paix est une valeur morale et sociale, cela n'en fait pour autant ni l'unique finalité humaine, ni la fin suprême du politique, dont la valeur absolue subordonnerait celle de la liberté individuelle et de la justice. Bien au contraire, la paix n'est bonne qu'en vue de la justice et de l'épanouissement de l'excellence de chacun, que l'on peut assigner comme fin suprême de la politique. »

DEUXIEME ÉPREUVE

Explication de texte

**Rapport établi par MM. Patrick Cerutti et François Pépin
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Membres de la commission : Jean-Pascal Andray, Marie-Odile Auvray-Alouis, Marie-Hélène Belin, David Belot, Marie-Pierre Bernard, Yann Bourotte, Philippe Boulier, Muriel Cahen, Pierre-Yves Caruhel, Raphaël Chappé, Patrick Cerutti, Flore d'Ambrosio-Boudet, Donatienne Duflos de Saint-Amand, Nicolas Gerboulet, Bérengère Hurand, Julien Jimenez, Denis Kermen, Kevin Ladd, Geoffroy Lauvau, Florent Lillo, Léon Loiseau, Dominique Mathis-Nogues, Sophie Mouzard, François Pépin, Stéphane Rey, Sylvie Ruaux, Laurent Villevielle,

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Explication de texte. » - Durée : 5 heures ; coefficient : 1.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	1212
Moyenne des candidats présents (CAPES)	10,19
Ecart type	4,18
Moyenne des candidats admis (CAPES)	13,64
Ecart type	2,57
Moyenne des candidats présents (CAFEP)	8,63
Ecart type	3,83
Moyenne des candidats admis (CAFEP)	13
Ecart type	2,02

Sujet

On m'accordera sans peine, qu'il y a peu d'artistes¹ à qui les éléments de mathématique ne soient nécessaires ; mais un paradoxe dont la vérité ne se présentera pas d'abord, c'est que ces éléments leur seraient nuisibles en plusieurs occasions, si une multitude de connaissances physiques n'en corrigeaient les préceptes dans la pratique ; connaissances des lieux, des positions, des figures irrégulières, des matières, de leurs qualités, de l'élasticité, de la raideur, des frottements, de la consistance, de la durée, des effets de l'air, de l'eau, du froid, de la chaleur, de la sécheresse, etc. Il est évident que les éléments de la géométrie de l'Académie ne sont que les plus simples et les moins composés d'entre ceux de la géométrie des boutiques. Il n'y a pas un levier dans la nature tel que celui que Varignon² suppose dans ses propositions ; il n'y a pas un levier dans la nature dont toutes les conditions puissent entrer en calcul. Entre ces conditions, il y en a, et en grand nombre, et de très essentielles dans l'usage, qu'on ne peut même soumettre à cette partie du calcul, qui s'étend jusqu'aux différences les plus insensibles des quantités, quand elles sont appréciables. D'où il arrive que celui qui n'a que la géométrie intellectuelle est ordinairement un homme assez maladroit ; et qu'un artiste, qui n'a que la géométrie expérimentale, est un ouvrier très borné. Mais il est, ce me semble, d'expérience, qu'un artiste se passe plus facilement de la géométrie intellectuelle, qu'un homme, quel qu'il soit, d'une certaine géométrie expérimentale. Toute la matière des frottements est restée, malgré les calculs, une affaire de mathématique expérimentale et manouvrière. Cependant, jusqu'où cette connaissance seule ne s'étend-elle pas ? Combien de mauvaises machines ne nous sont-elles pas proposées tous les jours par des gens qui se sont imaginé que les leviers, les roues, les poulies, les câbles agissent dans une machine comme sur le papier, et qui, faute d'avoir mis la main à l'œuvre, n'ont jamais su la différence des effets d'une machine même, ou de son profil ? Une seconde observation que nous ajouterons, puisqu'elle est amenée par le sujet, c'est qu'il y a des machines qui réussissent en petit, et qui ne réussissent point en grand, et réciproquement d'autres qui réussissent en grand et qui ne réussiraient pas en petit. Il faut, je crois, mettre du nombre de ces dernières toutes celles dont l'effet dépend principalement d'une pesanteur considérable des parties mêmes qui les composent, ou de la violence de la réaction d'un fluide, ou de quelque volume considérable de matière élastique, à laquelle ces machines doivent être appliquées. Exécutez-les en petit, le poids des parties se réduit à rien ; la réaction du fluide n'a presque plus de lieu ; les puissances sur lesquelles on avait compté disparaissent, et la machine manque son effet. Mais comme il y a, relativement aux dimensions d'une machine, un point, s'il est permis de parler ainsi, un terme où elle ne produit plus d'effet, il y en a un autre au-delà ou en deçà duquel elle ne produit pas le plus grand effet dont son mécanisme était capable. Toute machine a, selon la manière de dire des géomètres, un *maximum* de dimensions. De même que dans sa construction, chaque partie considérée par rapport au plus parfait mécanisme de cette partie, est d'une dimension déterminée par les autres parties : la machine entière est d'une dimension déterminée relativement à son mécanisme le plus parfait, par la matière dont elle est composée, l'usage qu'on en veut tirer, et une infinité d'autres causes. Mais quel est, demandera-t-on, ce terme dans les dimensions d'une machine au-delà ou en deçà duquel elle est ou trop grande ou trop petite ? Quelle est la dimension véritable et absolue d'une montre excellente, d'un moulin parfait, du vaisseau construit le mieux qu'il est possible ? C'est à la géométrie expérimentale et manouvrière de plusieurs siècles, aidée de la géométrie intellectuelle la plus déliée, à donner une solution approchée de ces problèmes, et je suis convaincu qu'il est impossible d'obtenir quelque chose de satisfaisant là-dessus de ces géométries séparées, et très difficile de ces géométries réunies.

Diderot, *Encyclopédie*, article « Art » (1751)³

Nota bene : les notes ne sont pas de Diderot ; elles ne font pas partie du texte à expliquer ; elles sont destinées à faciliter la lecture et la compréhension du texte.

- (3) Le terme « artiste » s'entend ici en un sens général, définit plus haut dans cet article : « Si l'objet s'exécute, la collection et la disposition technique des règles selon lesquelles il s'exécute, s'appellent Art ».

(2) Pierre Varignon (1654-1722) est un mathématicien et un physicien, qui a particulièrement étudié la question de la composition des forces. Une force modélise ce qu'on nomme aujourd'hui une « action mécanique » : un phénomène physique provoquant le mouvement, l'immobilisation ou la déformation d'un système matériel. Un système matériel est souvent soumis à plusieurs actions. Dans la théorie du levier à laquelle Diderot fait ici référence, la force est représentée par un vecteur (doté d'une intensité, d'une direction, d'un sens), et par un point d'application.

(3) L'article « Art » de l'*Encyclopédie* fait partie de ceux que l'on attribue avec une certitude suffisante à Diderot.

Rapport d'épreuve

Dans un contexte difficile, les candidats ont dans l'ensemble montré leur motivation et la qualité de leur préparation. Quoique les résultats soient nécessairement inégaux, le jury ne peut que se féliciter du sérieux dont font preuve la majorité des candidats.

Remarques générales

L'épreuve d'explication de texte apparaît bien comprise de la plupart des candidats, qui cherchent en général à satisfaire à ses exigences. Il convient pourtant de rappeler quelques règles, car certaines copies continuent de s'écarter de ce qui est attendu.

L'explication de texte a pour principe fondamental de rendre intelligible un texte et d'examiner précisément ses problèmes, son argumentation (y compris ses exemples) et ses concepts. Il ne s'agit, ni de produire une « dissertation sur texte », qui prendrait prétexte de ce dernier pour développer une discussion plus libre de telle ou telle question (par exemple, les relations entre technique et science cette année), ni de résumer sommairement la thèse et les arguments de l'auteur. Le candidat doit interroger le texte dans son ensemble et son détail. Le jury connaît les contraintes de l'épreuve, notamment le temps limité, et sait que les candidats ne peuvent s'étendre de la même manière sur chaque point du texte. Mais il s'attend à ce que l'ensemble de son propos soit abordé précisément et à ce que les concepts et les arguments soient expliqués avec suffisamment de précision. Pour les exemples, lorsqu'il y en a plusieurs et qu'ils ont une fonction similaire, on peut admettre que seuls certains soient creusés, mais il convient de rappeler qu'un exemple fait partie de l'argumentation et doit, à ce titre, faire l'objet de toute l'attention des candidats.

Cette année, cet enjeu s'est révélé particulièrement important, car, si certains candidats ont su analyser les exemples de Diderot, ou bien en proposer d'autres qui éclairaient son propos, beaucoup les ont survolés. Par exemple (on y reviendra), lorsque Diderot affirme qu'il existe des machines qui réussissent en grand sans réussir en petit, et inversement, on attend des candidats qu'ils prolongent l'explication du principe général par l'étude d'un exemple. Diderot donnait lui-même quelques pistes pour le premier cas (machines mobilisant la pesanteur des parties, la réaction puissante d'un fluide, etc.), que les candidats pouvaient étayer en indiquant un exemple (ressort à poids d'une pendule, machine hydraulique, etc.). Pour le cas inverse (machine réussissant en petit, moins ou pas en grand), Diderot n'indique pas d'exemple, mais il était intéressant, pour éclairer son propos, d'en proposer, par exemple en se penchant sur des machines qui ne fonctionnent que si leurs parties sont relativement légères (certaines montres). Un candidat habile pouvait alors mobiliser un aspect mis en avant plus tôt dans le texte, les frottements, pour indiquer que cette réduction du poids réduit aussi celle des frottements et donc de la perte de puissance.

Du point de vue de la démarche, le jury n'attend aucune « méthode » particulière, tant que le candidat lit attentivement le texte, l'explique et examine sa progression – ce qui implique, notons-le, de suivre son ordre, même s'il est bien sûr indispensable de mettre en relation ses différents moments ou cours de l'explication. L'essentiel n'est pas alors de savoir combien de « parties » composent le texte, ce qui n'est pas toujours aisé à déterminer (le texte de Diderot pouvait assez bien être divisé en deux ou trois parties), mais de rendre raison de sa construction. A ce titre, on recommande aux candidats de s'interroger davantage sur l'ordre du texte et sur ce qui dirige l'enchaînement de ses moments. Par exemple, pourquoi Diderot aborde-t-il, à la fin de son texte, la question de la taille des machines ? En quoi la différence de taille, les proportions étant conservées (on reviendra sur cette distinction), illustre-t-elle et prolonge-t-elle la spécificité du travail des arts ? Comment cela fait-il avancer l'examen de ce que Diderot nomme « la géométrie des boutiques », puis « la géométrie expérimentale et manouvrière » ?

Interroger le texte

Le texte de cette année a, peut-être plus que d'autres, permis de souligner une exigence de l'épreuve d'explication. Rendre raison du texte demande, de la part du candidat, de savoir *s'interroger* face à certains concepts ou affirmations. C'est d'autant plus important que les lauréats auront à amener les élèves à se questionner avec eux sur un texte. Le jury a dès lors été surpris de voir un nombre conséquent de copies ne pas s'arrêter devant les formules les plus frappantes du texte, notamment l'opposition entre la géométrie de l'Académie et celle des boutiques, cette dernière étant ensuite requalifiée de géométrie expérimentale et manouvrière. Ce genre de concepts participe de l'originalité d'un texte, au point peut-être de la constituer, et il convient de les examiner attentivement et de dégager leurs sens possibles. Il n'était sans doute pas aisé de définir la géométrie expérimentale dont parle Diderot. Mais le jury attendait des candidats qu'ils commentent cette expression, marquent précisément la différence avec la géométrie intellectuelle, s'interrogent sur le rôle des lieux dans l'exercice de ces géométries (l'Académie ou les boutiques), précisent leurs forces, leurs limites et leurs fonctions respectives.

Le texte offrait pour ce faire des indications précieuses, avec l'opposition initiale entre un regard mathématique et un point de vue plus soucieux de la complexité du réel, puis la discussion des limites du levier de Varignon. Le fait que le levier de Varignon relève ici de la « géométrie intellectuelle » devait tout d'abord alerter les candidats sur l'impossibilité de classer celle-ci dans ce que l'on nommerait aujourd'hui les mathématiques pures. On voit bien que Varignon n'est pas simplement un professeur de géométrie euclidienne et la note indiquait que celui-ci étudiait la *composition* des forces. Ce qui est visé est plutôt ce que l'on appellerait aujourd'hui la mécanique rationnelle. Cela permettait de cibler ce qui échappe à la seule géométrie académique et qui fait la spécificité de la géométrie des boutiques : la prise en compte des facteurs innombrables qui interviennent dans la réalité concrète (celle de la nature et de la technique), par distinction avec l'analyse mathématique qui, par nécessité, en fait abstraction ou les simplifie. Les bonnes copies ont remarqué que la liste donnée par Diderot (« connaissances des lieux, des positions, des figures irrégulières, des matières, de leurs qualités, de l'élasticité, de la raideur, des frottements, de la consistance, de la durée, des effets de l'air, de l'eau, du froid, de la chaleur, de la sécheresse, etc., ») jouait sur le pluriel, sur l'inassignable et sur la dimension qualitative du réel. Les meilleures analyses ont alors examiné avec précision une phrase que beaucoup ont commenté trop rapidement, qui pointe l'enjeu central de l'irréductibilité d'un ensemble complexe à un ensemble d'éléments : « Il est évident que les éléments de la géométrie de l'Académie ne sont que les plus simples et les moins composés d'entre ceux de la géométrie des boutiques. » Un retournement paraît même s'opérer : alors qu'on entend traditionnellement par « simple » ce qui est précis, rigoureux et certain, le mot renvoie ici à une abstraction imprécise relativement au réel et incertaine dans l'usage.

Les copies abouties ont aussi su marquer la progression conceptuelle du texte, qui passe progressivement d'une opposition entre mathématique et connaissance physique, à une opposition entre deux sortes de géométries ou mathématiques, ce qui leur a permis, dans le meilleur des cas, de mettre en avant l'originalité de cette division. Cela impliquait, d'une part, de préciser les « contours » des différentes mathématiques : les mathématiques du début du texte proposent un regard abstrait sur le réel qui nourrit une approche plus générale, qu'on pouvait identifier à celle de la mécanique rationnelle classique. Les « connaissances physiques » qui corrigent cette approche ne pouvaient dès lors pas renvoyer à la physique mathématique, mais plutôt à un savoir expérimental produit au contact avec les choses. D'autre part, cela demandait de s'arrêter sur un paradoxe : pourquoi qualifier de « géométrie » ce qui est artisanal, alors que Diderot vient de pointer la différence entre les deux démarches. Le jury a été surpris que cette question pourtant évidente (même si la réponse l'est moins !) n'apparaisse pas dans nombre de copies. Comprendre que, pour Diderot, la réalisation artisanale est, pour une part, affaire de mesure et de calcul, qu'elle demande plus largement de savoir mettre en relation des paramètres complexes et infiniment variés, aurait

dû conduire les candidats à s'interroger sur la dimension savante de la technique, sur la dignité intellectuelle que le texte lui reconnaît, ce qui ne permettait guère, comme beaucoup l'ont fait, de se contenter d'une opposition générale entre théorie et pratique ou entre science et technique.

A ce propos, le jury recommande aux candidats de se méfier des oppositions trop générales un peu « surplombantes », surtout lorsqu'elles sont assénées d'emblée sans être ensuite retravaillées, comme si elles étaient dotées qu'une réalité ou d'une signification acquises une fois pour toutes, indépendamment des contextes théoriques dans lesquelles elles se trouvent remises en jeu et, par là-même, déplacées. Au lieu de l'éclairer, elles risquent d'écraser le texte en ramenant son propos à des idées au mieux plus pauvres, au pire fautives. Les dichotomies sont utiles pour structurer un texte, mais elles ne sont éclairantes que si elles sont en prise directe avec le texte, ce qui demande en général de les raffiner, voire de les corriger. Or, dans un grand nombre de copies, des distinctions trop générales ou trop rapides (théorie et pratique, science et expérience, intellectuel et manuel, mathématiques et physique, savoir et savoir-faire, empirisme et rationalisme) ont affaibli voire manqué la grande originalité du texte. Diderot distingue deux « géométries », deux formes de connaissance élaborées, plutôt qu'il n'oppose la mathématique au « geste », au « bricolage » ou à quelque « intuition » dépourvue de tout savoir. Si la géométrie expérimentale ne se réduit pas entièrement au calcul, l'artiste n'en manipule pas moins des formes, des figures, des quantités et des volumes, comme l'a justement précisé un candidat.

Expliquer en détail

Une exigence connexe, que nous illustrerons à partir de la suite du texte, est la précision de l'explication des thèses et de l'argumentation. D'une manière générale, une très grande attention aux distinctions et aux exemples du texte est requise.

La fin du texte aborde la question de la taille des machines. Manifestement, Diderot prolonge sa première division et continue de préciser ce qui échappe à l'approche mathématique. Mais il cherche aussi, comme pour les frottements, à mettre en avant un *problème* – ce que beaucoup de copies ont manqué. La spécificité de ce problème tient d'abord au fait qu'il n'apparaît que si l'on prend un point de vue particulier, qui articule la pratique (qui constate ce qui marche ou pas) et un certain savoir expérimental. Pour les mathématiques et la mécanique rationnelle, ce qui compte dans une machine, ce sont essentiellement ses relations internes, celles-ci étant définies d'une manière abstraite par des rapports entre des grandeurs. Cette approche définit ainsi un idéal fondé sur un nombre limité de facteurs, par exemple en combinant des « machines simples » comme le levier de Varignon et en cherchant à rationaliser le rapport entre les forces entrant et sortant de la machine. Il était important, non seulement de démarquer le *maximum* dont parle ensuite Diderot de cet idéal abstrait, mais de montrer que cette question échappe à la géométrie de l'Académie. Cette dernière se focalise en effet sur les *proportions* de la machine, qui sont indifférentes à sa *taille*. La question de la taille (qu'il était donc très maladroit de ramener à la question des proportions !) suppose de spécifier un nouvel enjeu : l'efficacité concrète de la machine, qui tient compte de sa matérialité (ses matériaux, ses frottements, etc.), de son usage contextuel, des effets qu'elle permet de produire. Où est finalement le problème ? Il tient à ce que la question des dimensions ne peut être résolue par les seuls moyens du calcul, alors que les mouvements des machines se réduisent aux mouvements rectiligne et circulaire et que les machines composées sont elles-mêmes des combinaisons de machines simples.

Dans son analyse, Diderot distingue deux niveaux : le fonctionnement comme tel (absolument parlant) et la recherche d'un *optimum* ou *maximum* d'efficacité. Ce dernier point le conduit à revenir sur le rapport entre les deux géométries. Même si l'*optimum* ne peut jamais être vraiment atteint, on peut s'en rapprocher par approximation, grâce à une association de la géométrie intellectuelle et de la géométrie expérimentale et manouvrière. Beaucoup de copies se sont contentées, ici, de remarques assez rapides sur

la nouvelle complémentarité des deux géométries, parfois en soulignant la progression par rapport à l'opposition initiale. Mais, outre que, dès le début du texte, il s'agit de corriger un point de vue par un autre, donc d'articuler deux approches, la fin du texte ne propose pas une complémentarité égale. Il est vrai que le texte souligne alors davantage les apports respectifs des deux géométries, mais il affirme une sorte de priorité : « la géométrie expérimentale et manouvrière [...] *aidée* (nous soulignons) de la géométrie intellectuelle ». Un candidat a même cru déceler un certain changement dans l'accentuation des termes, puisqu'au début du texte, les « connaissances physiques » tirées de la pratique sont avancées comme un *correctif* indispensable aux « mathématiques », ce qui les fait encore intervenir en seconde position, alors qu'à la fin, elles sont devenues premières (« c'est à la géométrie expérimentale (...) aidée de (...) à donner une solution... »). En tout cas, comme le montre l'ensemble du questionnement sur la dimension des machines, la géométrie expérimentale détermine la recherche, ne serait-ce que parce qu'elle seule peut tester les machines *in concreto* et poser correctement le problème. Arrivées à ce point, certaines copies se sont interrogées avec pertinence sur la perfectibilité et sur le perfectionnement des machines : comment s'aperçoit-on qu'une machine dysfonctionne, ou ne fonctionne pas à son optimum ? comment s'y prend-on (intellectuellement) pour l'améliorer ? et qu'est-ce justement qu'« améliorer » signifie ici ?

En outre, si le texte ne clarifie pas entièrement le partage des tâches, il construit néanmoins une position plus déterminée qu'on ne l'a souvent dit. En effet, lorsque Diderot précise la question du maximum de dimensions, il pose un double enjeu : « De même que dans sa construction, chaque partie considérée par rapport au plus parfait mécanisme de cette partie, est d'une dimension déterminée par les autres parties : la machine entière est d'une dimension déterminée relativement à son mécanisme le plus parfait, par la matière dont elle est composée, l'usage qu'on en veut tirer, et une infinité d'autres causes. » Le premier enjeu, qui définit un idéal fonctionnel abstrait, mobilise au moins en large part la géométrie de l'Académie. Mais, précisément, la « dimension » est ici purement interne : il s'agit des proportions de la machine. Seul le second enjeu marque la spécificité du présent point de vue et nous fait entrer dans la question de la taille (ou dimension) globale de la machine. Les candidats étaient bien sûr amenés à passer, comme Diderot, de l'un à l'autre, mais trop peu ont marqué correctement la spécificité de la question de la taille.

On a retrouvé ce défaut dans l'analyse des exemples. Ceux de Diderot devaient être précisément compris. Dire, comme l'ont fait plusieurs copies, qu'un moulin trop petit ne permet pas de moudre du grain et qu'un bateau devait être assez grand pour embarquer des hommes manquait l'essentiel. L'usage est un des critères mentionnés par Diderot, mais ce n'est pas le seul et il devait être combiné avec les autres. Il était ainsi plus intéressant de mettre ces cas en regard avec les éléments posés plus haut, en expliquant par exemple qu'une « montre excellente » doit avoir une taille suffisante pour que son ressort ait assez de force élastique, mais pas supérieure à une certaine taille pour minimiser les frottements (ou le risque de casse d'un pivot écrasé par le poids du rouage), etc. Il n'était alors pas inutile de préciser que, dans le cas d'une montre, « le plus grand effet dont une machine est capable » se réfère à sa précision ou sa réserve de marche. On pouvait aussi prendre un exemple extérieur au texte, comme celui de la machine de Marly, utilisée pour alimenter les fontaines de Versailles, dont le rendement se révéla insuffisant du fait des frottements.

Tout cela permettait d'éclairer plus précisément la nouvelle alliance envisagée par la fin du texte. Pour cela, il fallait faire droit à la dernière phrase du texte où Diderot admet qu'il serait « très difficile » « d'obtenir quelque chose de satisfaisant » de « ces géométries réunies ». Le temps long envisagé par Diderot (« la géométrie expérimentale et manouvrière de plusieurs siècles ») a été correctement souligné par plusieurs copies, qui ont montré la nécessité d'un travail complexe embrassant de nombreux facteurs et supposant des tentatives suivies et qui ont fait le lien avec le projet encyclopédique, dont l'un des buts était de garder en mémoire ce qui a été acquis à travers les siècles. Certaines ont aussi cherché à expliquer en détail le rôle de la « géométrie intellectuelle la plus déliée », sans oublier la fin de la formule. Par « déliée », on pouvait entendre « fine et souple », cette géométrie étant alors capable de s'adapter à un

enjeu technique concret. Certains candidats ont d'ailleurs noté l'introduction, à la fin du passage, de termes mathématiques (« points », « terme », « maximum »), au moment précis où Diderot affirme la nécessité pour la géométrie expérimentale d'être aidée par la géométrie intellectuelle. Un lien avec le calcul infinitésimal, mentionné plus haut dans le texte, pouvait être proposé, en indiquant que ce qui était dans premier temps insuffisant (les calculs différentiel et intégral ne permettent pas de saisir la complexité infini du réel), restait toutefois un atout dans une approche élargie faisant des mathématiques et de la mécanique rationnelle un instrument d'analyse au service de la géométrie expérimentale.

Savoir interpréter

Sans poser un partage trop rigide, on peut malgré tout considérer que certains éléments d'un texte peuvent s'expliquer avec fermeté et que d'autres doivent être interprétés d'une manière plus souple. Le texte de Diderot soulève plusieurs questions auxquelles il n'est pas sûr que, sans autres éléments, on puisse donner une réponse définitive. Le candidat est alors invité à préciser les problèmes ou les difficultés de lecture et à proposer des hypothèses. Nous mentionnons ci-dessous quelques exemples qui ont révélé une différence nette entre les copies qui ont su s'interroger et chercher à construire une interprétation plausible, et celles qui n'ont pas vu les difficultés, voire ont asséné dogmatiquement une lecture approximative.

- Le tout début du texte établit une distinction entre ce qui est nécessaire et ce qui est nuisible seul. Les « éléments des mathématiques » sont nécessaires aux « artistes » pour produire les objets suivant des règles (ce terme, que l'on pouvait distinguer de celui de « lois », apparaissait dans la note (1), largement sous-exploité par les candidats). La nécessité d'un savoir mathématique minimal a souvent été correctement expliquée, même si la dimension *élémentaire* de ce savoir (« les éléments des mathématiques ») n'a pas toujours été prise en compte et encore moins souvent rapportée à ce que Diderot dit ensuite des « éléments de la géométrie de l'Académie ». Mais Diderot affirme qu'il y a « *peu* (nous soulignons) d'artistes » à qui ces éléments ne soient nécessaires. Quelques rares candidats se sont demandé quels artistes pouvaient s'en passer. La réponse n'est pas aisée, mais la question méritait d'être soulevée. Elle permettait par exemple d'indiquer certains arts (peinture ?, teinturerie ?, etc.) pour lesquels une solide connaissance expérimentale et pratique pourrait suffire, sans que l'artiste soit « borné ».

- Diderot cite les frottements comme exemple de ce qui échappe à la géométrie de l'Académie : cette matière est « restée » « une affaire de mathématique expérimentale et manouvrière ». Ce passage soulève plusieurs questions délicates. Tout d'abord, qu'apporte le nouveau qualificatif de « manouvrière » et que signifie-t-il exactement ? Comme dans beaucoup d'autres passages du texte, il était important de se livrer à l'un des exercices philosophiques les plus importants, celui qui consiste à définir : il s'agit manifestement là d'un travail habituel mobilisant des opérations à la fois naturelles et techniques, qui donne une familiarité avec la nature et ses déterminations qualitatives. Le travail d'explication de texte consiste pour une large part à suggérer des définitions et des exemples là où l'auteur n'en donne pas et la qualité des définitions proposées offre d'ailleurs un critère très précis pour l'évaluation. En second lieu, il fallait s'interroger sur ce qui, dans cette matière, échappe aux « calculs » : la quantité de frottement, leur lien avec les matériaux choisis, la manière de les minimiser ? Pourquoi le calcul n'a-t-il alors pas de prise suffisante : par manque de connaissance, parce que le phénomène est plus qualitatif que quantitatif ? Cette insuffisance est-elle provisoire ou structurelle ? Ce sont des questions importantes de la physique et de la pensée technique de l'époque que, par exemple, plusieurs articles de l'*Encyclopédie* abordent (notamment les entrées « Frottements », en mécanique et en horlogerie). Les candidats n'étaient pas censés avoir de connaissance à ce sujet, mais le jury a apprécié que certains soient parvenus à éclairer ce passage en se posant les bonnes questions.

L'articulation de cette première idée avec la suite pose un autre problème. Rappelons le passage : « Toute la matière des frottements est restée, malgré les calculs, une affaire de mathématique

expérimentale et manouvrière. Cependant, jusqu'où cette connaissance seule ne s'étend-elle pas ? Combien de mauvaises machines ne nous sont-elles pas proposées tous les jours par des gens qui se sont imaginé que les leviers, les roues, les poulies, les câbles agissent dans une machine comme sur un papier, et qui, faute d'avoir mis la main à l'œuvre, n'ont jamais su la différence des effets d'une machine même, ou de son profil ? »

Le lien entre ces phrases n'est pas immédiatement évident, ce que les candidats pouvaient parfaitement reconnaître : il vaut mieux montrer qu'on voit une difficulté dans le texte que l'esquiver – une telle prudence interrogative est très appréciée du jury. Diderot veut-il dire que la matière des frottements, quoique limitée à la géométrie expérimentale et manouvrière, a une grande étendue ? Cette étendue est-elle celle du savoir déjà disponible ou celle du champ couvert ? Comment comprendre ensuite la mention des savants imaginant abstraitement des machines qui ne peuvent fonctionner concrètement ? Il semble que le référent de « cette connaissance seule » soit la connaissance des frottements, dont Diderot souligne l'étendue, méconnue par ceux qui estiment qu'elle est réductible au calcul, alors qu'il s'agit d'un savoir opérationnel des artisans qui déborde largement ce qu'il est possible de calculer. Cette « connaissance seule » (« seule » car il y a d'autres facteurs que le frottement qui échappent à la mécanique rationnelle) s'étend à de nombreux aspects de l'art (et de la physique expérimentale). Diderot paraît ainsi mettre en valeur cette extension d'une manière relative en indiquant que ceux qui ne la possèdent pas (ou l'ignorent volontairement) font des machines qui ne fonctionnent pas. Le jury n'exigeait pas des candidats qu'ils avancent cette hypothèse, mais il s'attendait à ce qu'ils affrontent la difficulté du passage tout en maintenant le cadre posé par le texte, qui impose de comprendre que ceux qui imaginent ces mauvaises machines ne sont pas les artisans bornés cités plus haut, mais les savants accordant trop de valeur au pouvoir des mathématiques seules.

Culture philosophique générale

L'épreuve d'explication de texte du Capes ne suppose pas une connaissance exhaustive ou érudite de l'auteur et n'implique pas de savoir spécialisé sur le texte et son contexte. Certains éléments généraux de connaissance – en particulier d'histoire des sciences ou des techniques - pouvaient certes être utiles ici ou là, par exemple pour rapporter la « géométrie de l'Académie » à la section de mathématique de l'Académie Royale des sciences de Paris, dont Varignon était membre, pour repérer le jeu subtil de Diderot avec le calcul leibnizien des *minima* et *maxima*, pour préciser la mécanique rationnelle dont Diderot relativise la portée, pour replacer ce texte dans la philosophie diderotienne des arts ou encore pour identifier le calcul infinitésimal (« cette partie du calcul, qui s'étend jusqu'aux différences les plus insensibles des quantités, quand elles sont appréciables »). Cela permettait d'étoffer l'analyse, par exemple en se demandant pourquoi les « conditions » concrètes du levier de Varignon échappent même au calcul le plus fin. On pouvait alors opposer les quantités que mesure ce dernier et la dimension qualitative de certains paramètres, ou encore expliquer que les quantités de ces conditions ne sont pas toujours déterminables. A n'en pas douter, une culture épistémologique minimale était un atout pour mettre ce texte en perspective. Mais tout candidat pouvait affronter ses difficultés à condition de rester attentif à sa construction et ses concepts. Et le jury a pardonné certaines erreurs compréhensibles lorsqu'elles étaient accompagnées d'une lecture acceptable (cas de plusieurs copies qui ont rapporté la « géométrie de l'Académie » à celle de Platon, même si on a sanctionné celles qui se perdaient dans une opposition artificielle entre l'Académie de Platon et les boutiques des sophistes...).

Plutôt qu'un manque de connaissances, c'est souvent un savoir approximatif ou maladroitement mobilisé qui a handicapé les candidats. Il y a eu quelques maladroites, comme dans les nombreuses copies qui, affirmant que le siècle des Lumières est celui de la raison universelle, s'étonnent que Diderot s'intéresse ainsi aux arts et à leur écart avec les mathématiques. On a aussi pu lire des erreurs étonnantes,

comme lorsqu'un candidat, tout en entrevoyant le calcul infinitésimal dans le texte, le rapporte à une invention *ultérieure* de Leibniz. Plus souvent, on regrette que les copies plaquent leurs références sur le texte, parfois en les enchaînant très rapidement – une copie parvient ainsi à mobiliser en quelques pages l'artiste de Platon, la *catharsis* d'Aristote, le tragique de Nietzsche, la ruse grecque de Détiene et Vernant, la sublimation dans l'art de Freud, la psychanalytique du travail de Dejours, l'établi de Linhart, l'homéostasie de Bichat, Claude Bernard et Canguilhem, ou encore la pensée sauvage de Lévi-Strauss !

A l'inverse, les candidats qui sont partis du texte et ont su restituer précisément ses thèses ont pu analyser des divergences ou des liens éclairants. Plusieurs copies ont ainsi à juste titre mis en avant l'opposition de Diderot avec la démarche cartésienne, notamment la fondation des projets techniques sur une mécanique rationnelle minimisant le recours à l'expérience. Si la machine est un des principaux modèles d'intelligibilité de la mécanique cartésienne, l'originalité de la position de Diderot est de discuter cette approche en la confrontant aux machines elles-mêmes. Dans le même ordre d'idée, certains ont montré l'écart de Diderot par rapport à la *mathesis universalis* et au projet de rendre le monde intelligible en le réduisant aux figures et aux mouvements. D'autres copies ont pointé la proximité avec certains textes de Galilée, notamment le début du *Discours sur deux sciences nouvelles*, où les protagonistes discutent dans l'arsenal de Venise le problème des machines qui réussissent en petit mais non en grand, faute d'une prise en compte de la science de la résistance des matériaux, dont la compréhension restait une affaire de pure intuition pratique et d'expérience. Quelques candidats ont aussi souligné la portée sociale d'un texte qui, en défendant le savoir des artisans, renverse les hiérarchies traditionnelles (à ce sujet, on pouvait rappeler l'opposition traditionnelle entre « arts libéraux » et « arts mécaniques » pour faire ressortir l'originalité de la position de Diderot). D'autres ont insisté sur l'influence de Bacon pour ce qui concerne la nécessité d'apprendre de la pratique et de l'expérience. D'autres, enfin, ont cherché à mettre en regard les thèses de Diderot avec la science et la technique ultérieures, soit pour trouver dans certains développements physico-mathématiques récents une réponse possible aux limites indiquées par le texte, soit, au contraire, pour maintenir que, malgré le progrès des outils formels, notamment en matière de modélisation, l'épreuve du test pratique et une certaine culture opérationnelle restent déterminantes. Avec les immenses progrès des technosciences, une approximation lente et difficile de l'*optimum* est-elle aujourd'hui encore la seule voie qui nous soit offerte ?

Dans tous les cas, pour que ces mises en perspective soient probantes, il était nécessaire qu'elles s'appuient sur une lecture précise du texte et ne se transforment pas en « mini dissertation » oubliée du texte, de ses ressorts et de ses enjeux

ANNEXES

1/ Définition des épreuves du Capes-Cafep / Section philosophie

On se reportera aux pages :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/4/19/MENH1310120A/jo>

(en particulier : « Section Philosophie »)

et

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98571/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-CAPES-CAFEP-capes-section-philosophie.html>

2/ Programmes de la classe terminale des séries générale et technologique

On se reportera aux pages :

<https://eduscol.education.fr/cid144166/philosophie-bac-2021.html>
